



Le contrat social en 10 questions

Patronat et gouvernement sont engagés dans une véritable campagne d'intoxication destinée à démolir notre modèle social.

La CGT remet les pendules à l'heure !

- Le coût du travail en France est-il trop élevé ?
- Faut-il baisser les salaires pour préserver l'emploi ?
- Les Français ne travaillent-ils pas assez ?
- Le droit du travail est-il trop rigide en France ?
- L'égalité salariale est-elle une priorité du gouvernement ?
- Les immigrés sont-ils un coût pour le contribuable ?
- Les chômeurs sont-ils des assistés ?
- Notre modèle de protection sociale est-il trop cher ?
- Le recul de l'âge légal du départ à la retraite est-il inéluctable ?
- La France vit-elle au-dessus de ses moyens ?

→ Le coût du travail en France est-il trop élevé ?

Les chiffres sont têtus. La Cour des comptes affirme que le coût du travail en France, compte tenu de la productivité horaire, se situe en dessous de la moyenne de celui de l'Union européenne (à 15 comme à 27), au sein de laquelle notre pays réalise 70 % de ses échanges.

Les chiffres sont têtus. La Cour des comptes affirme que le coût du travail en France, compte tenu de la productivité horaire, se situe en dessous de la moyenne de celui de l'Union européenne (à 15 comme à 27), au sein de laquelle notre pays réalise 70 % de ses échanges. Une étude du ministère américain du Travail corrobore ces résultats (source : Bureau of Labor Statistics).

Selon l'Insee, la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises en France a baissé de 6 points par rapport au début des années 1980, ce qui représente une économie de 100 milliards d'euros aujourd'hui pour les entreprises.

À l'inverse, le coût du capital, c'est-à-dire la somme des intérêts versés et des dividendes payés aux actionnaires, a considérablement augmenté pendant la même période : le salaire moyen a doublé quand le montant des dividendes a été multiplié par 13.

Les entreprises consacrent désormais plus d'argent à la rémunération des actionnaires qu'au financement des investissements productifs. Malheureusement, au détriment de leur compétitivité.

→ **Faut-il baisser les salaires pour préserver l'emploi ?**

La baisse des salaires pour préserver l'emploi, c'est typiquement l'idée du « pacte compétitivité - emploi » défendue par le ministre du Travail, Xavier Bertrand.

Cette logique est suicidaire dans un pays comme le nôtre où la consommation constitue le premier moteur de la croissance, donc de l'emploi. Il est illusoire de prétendre concurrencer sur ce terrain des pays comme la Chine, qui pratique des salaires 30 fois inférieurs aux nôtres.

La pérennité de l'industrie en France ne peut reposer sur la baisse des coûts salariaux, nous avons besoin, au contraire, de salariés qualifiés et bien payés pour relever les défis de la production.

D'autre part, l'expérience montre que les garanties sur l'emploi restent virtuelles, quand les sacrifices consentis par les salariés sont bien réels. Que sont devenues les promesses tenues lorsque l'entreprise a mis la clef sous la porte ? Les salariés de Continental à Compiègne en savent quelque chose : ils se sont serré la ceinture et ont été licenciés quand même !

→ **Les Français ne travaillent-ils pas assez ?**

Que n'a-t-on entendu sur ce sujet ! Les Français qui apprécient les 35 heures seraient des paresseux, tandis que leurs homologues européens travailleraient plus longtemps qu'eux. Là encore, rien n'est plus faux !

En 2009, un salarié français travaillait en moyenne 39,4 heures par semaine, un Italien 39 heures, un Danois 37,7 heures... la moyenne de l'Union européenne à 15 et à 27 étant fixée à 40,4 heures (source : Eurostat).

Le gouvernement, qui s'est appliqué à détricoter les 35 heures depuis plusieurs années, remet sur le tapis l'idée d'une suppression pure et simple de la durée légale du travail. Celle-ci ne doit pas être confondue avec la durée effective du travail, elle permet simplement le décompte des heures supplémentaires au-dessus du seuil des 35 heures hebdomadaires.

Aussi la disparition de la durée légale du travail aurait-elle inéluctablement pour effet de supprimer le coût des heures supplémentaires pour l'employeur. Le slogan de Nicolas Sarkozy serait alors : « travailler plus pour gagner moins » !

→ **Le droit du travail est-il trop rigide en France ?**

Flexibiliser le marché du travail pour réduire le chômage, l'antienne a le mérite de la simplicité. Pourtant, l'expérience montre que le contrat de travail ne fait pas l'emploi. À preuve, les dernières mesures de flexibilité adoptée lors des

négociations sur la « modernisation du marché du travail » :

- ↳ le CDD seniors n'a pas empêché l'explosion du chômage chez les plus de 50 ans (+ 300 000 depuis 2008)
- ↳ et les ruptures conventionnelles du contrat de travail (près de 30 000 chaque mois) n'ont servi qu'à masquer des préretraites déguisées et à exonérer les employeurs de leurs obligations en matière de reclassement.

Le conseil d'orientation pour l'emploi (COE) affirme clairement, dans un rapport, que « la protection de l'emploi n'exerce aucun effet significatif sur le taux de chômage ». Les études comparatives publiées par l'OCDE ont mis en évidence qu'un pays doté d'une législation protectrice pouvait avoir un taux de chômage plus faible qu'un pays doté d'une législation plus souple, et inversement.

→ L'égalité salariale est-elle une priorité du gouvernement ?

Selon la Dares, les femmes au travail gagnent toujours 27 % de moins que les hommes. Entre 1972 et 2008, pas moins de six lois se sont succédé, sans qu'aucune d'entre elles ne parvienne à juguler les écarts de salaires.

Une disposition issue de la loi sur la réforme des retraites en 2010 stipule que les entreprises de plus de 300 salariés n'ayant pas conclu d'accord collectif ou de plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les sexes au 1er janvier 2012 seront

redevables d'une amende équivalente à 1 % de la masse salariale.

Mais le gouvernement a publié cet été en catimini un décret prévoyant que les entreprises contrôlées et prises en défaut disposeront de six mois supplémentaires pour conclure un accord collectif ou adopter un simple plan d'action unilatéral.

Cerise sur le gâteau, elles pourront aussi arguer de « difficultés économiques » pour déroger à la loi ! Bye bye les sanctions, bonjour le bla bla. On s'en émeut jusque dans les rangs de la majorité. « Vu les restrictions, je serais surprise qu'une seule entreprise ait une amende », déclare ainsi la députée UMP Marie-Jo Zimmermann.

→ Les immigrés sont-ils un coût pour le contribuable ?

Un credo cher au Front National et pas seulement.

Notre pays compte 2,5 millions d'immigrés actifs en 2009. Soit 8,8 % de la population active totale, une proportion constante depuis trente ans. Le nombre d'immigrés entrés en France pour des raisons économiques, la même année, était de l'ordre de 20 000, soit 0,04 % de la population totale. Cette proportion est de 0,2 % en Espagne, Italie, Royaume-Uni et de 0,1 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

Précisons que les immigrés sont surreprésentés dans les secteurs précaires et mal payés, qu'ils connaissent un taux de chômage deux fois plus élevé que les autres. On les

accuse volontiers de « manger » l'argent du contribuable.

Mais une étude réalisée en 2010 par l'Université de Lille 3 pour le compte du ministère des Affaires sociales révèle que les immigrés, plus jeunes que la moyenne, reçoivent de l'État 47,9 milliards d'euros de prestations sociales, mais lui reversent 60,3 milliards sous forme de cotisations et d'impôts. **Soit un solde positif de 12,4 milliards d'euros en leur faveur.**

→ Les chômeurs sont-ils des assistés ?

Laurent Wauquiez, l'ancien secrétaire d'État à l'emploi, pense que oui, en ajoutant que l'assistanat est le « cancer » de notre société.

Avec 2,8 millions de demandeurs d'emploi officiellement recensés (catégorie A), le chômage est à son plus haut niveau depuis douze ans. Moins de la moitié seulement est indemnisée par le régime d'assurance chômage, moyennant une rémunération moyenne de 1 122 euros par mois.

Les autres perçoivent, dans le meilleur des cas, les minima sociaux comme l'allocation spécifique de solidarité ou le revenu de solidarité active, pour des montants respectifs de 614 euros (pour une personne seule) et 467 euros, bien en deçà du seuil de pauvreté fixé à 954 euros mensuels.

D'autres, enfin, n'ont droit à rien. Avec la crise, le nombre de chômeurs en fin de droits a explosé (1,5 million en 2011) et le chômage de longue durée s'est enkysté (4 demandeurs d'emploi sur 10).

De quoi s'installer durablement dans la pauvreté, pas dans l'oisiveté.

→ Notre modèle de protection sociale est-il trop cher ?

La Sécu est en danger ! C'est l'argument pour faire passer la pilule des sacrifices.

Du déremboursement des médicaments à la réduction des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie, en passant par la taxation des mutuelles, le « reste à charge » des assurés sociaux ne cesse de croître au fil du temps.

En conséquence de quoi, de plus en plus de Français renoncent à se soigner (29 % environ). Gouvernement et Medef s'apprêtent à franchir une nouvelle étape décisive en revendiquant le transfert des cotisations sociales vers l'impôt.

Les dépenses sociales ne relèveraient plus de l'assurance, mais de la solidarité nationale. Le modèle de la sécu issu du Conseil national de la résistance en 1945 serait réduit à peu de chagrin et la couverture sociale de chacun dépendrait d'abord de l'épaisseur de son portefeuille.

La CGT n'est pas à court de propositions pour assurer l'équilibre des comptes de notre système de protection sociale sur le long terme.

→ **Le recul de l'âge légal du départ à la retraite est-il inéluctable ?**

Il est normal de travailler plus longtemps puisqu'on vit plus vieux, nous dit-on.

Certes, l'espérance de vie augmente et c'est tant mieux. Encore que l'espérance de vie « en bonne santé », c'est-à-dire sans incapacité, est beaucoup plus faible que l'espérance de vie tout court. Et que les inégalités socioprofessionnelles demeurent très fortes, puisqu'un ouvrier vit sept ans de moins qu'un cadre supérieur et dix ans de moins si l'on retient le critère de vie en pleine santé.

Mais pourquoi le gain d'espérance de vie devrait-il profiter à l'entreprise plutôt qu'au salarié ?

La question se pose d'autant plus que les deux tiers des salariés ne sont plus en activité au moment de liquider leur retraite et que le chômage bat des records. La réponse, évidemment, est avant tout financière. Le COR a évalué les besoins de financement supplémentaires pour maintenir les droits des salariés à trois points de PIB à l'horizon 2050, rien d'impossible. Puisque la productivité du travail ne cesse de progresser, il serait légitime non pas de travailler plus, mais moins !

→ **La France vit-elle au-dessus de ses moyens ?**

Le problème, c'est que les déficits résultent moins d'un excès de dépenses que d'un manque de recettes.

En d'autres termes, la dette, qui ne date pas d'aujourd'hui, s'est emballée avant tout sous l'effet de la crise (chute d'activité) passant de 67,5 % à 81,7 % du PIB entre 2008 et 2010.

Sous l'effet aussi de la politique fiscale du gouvernement, particulièrement généreuse pour les riches et les entreprises : réduction de la TVA dans la restauration, suppression de la taxe professionnelle, baisse de l'impôt sur la fortune... Toutes ces mesures ont été financées par l'emprunt du premier au dernier euro. L'austérité risque d'autant plus d'étouffer la croissance qu'elle est pratiquée à l'échelle de l'Europe, qui entre déjà en récession.

C'est, au contraire, par une politique de revalorisation du travail qu'on parviendra à relancer l'activité et la croissance, sans laquelle il est illusoire d'espérer réduire les déficits.